

Typologie 1

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Sécurité privée**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **04/03/2010**

Mots clés : **agent de sûreté**, **contrôle de sûreté**, **inspection/filtrage**, **sûreté aéroportuaire**

Identification

Identifiant : **512**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl't UE 185/2010 domaine 11

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

S'assurer que les personnes possèdent les compétences nécessaires pour mettre en oeuvre les contrôles de sûreté dans le domaine aéroportuaire (fret, courrier)

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;

b) connaissance des prescriptions légales applicables;

c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;

d) aptitude à identifier les articles prohibés;

e) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;

f) connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés;

et, si les tâches assignées à la personne l'exigent:

j) connaissances des exigences d'inspection/de filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté;

Public visé par la certification

Tous publics

k) connaissance des méthodes d'inspection/de filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier;

l) connaissance des techniques de fouille manuelle;

m) capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés;

n) aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés;

o) aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté;

p) connaissance des exigences applicables au transport.

Modalités générales

Le candidat suit une formation définie par l'autorité compétente en matière de sûreté aéroportuaire et passe un examen d'état.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Enquête de moralité et agrément préfectoral

Compétences évaluées

Toutes les compétences constituant la certification

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

sans objet

Centre(s) de passage/certification

- centres agréés par la DGAC

La validité est Temporaire

3 ans si utilisation de matériel d'imagerie, sinon 5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :
attestation de certification

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par la DGAC

Autres sources d'information

—